

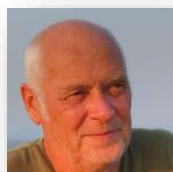
# BIENVENUE AU KAS



Le KAS (*Kemperle Activités Subaquatiques*) est une association loi 1901 dont le siège se situe 4 avenue Pasteur à Quimperlé, affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) sous le n° **03.29.0181** et agréée par la Direction Départementale Jeunesse et Sports sous le n° **29 S 1019**.

**le club propose des activités de loisirs, encadrées par des bénévoles.**  
**Il ne peut fonctionner qu'avec la bonne volonté et l'implication de tous.**

## Le bureau



*Président*  
**Hervé BOURHIS**  
06 64 95 81 86



*Trésorier*  
**Stéphane HELAINE**  
06 25 91 68 78



*Secrétaire*  
**Pascale MARTIN B.**  
06 50 21 63 36



*Vice-président*  
**Stéphane TRIHINE**



*Trésorier adjoint*  
**Vincent BALOCHE**



*Secrétaire adjoint*  
**Philippe BURBAN**

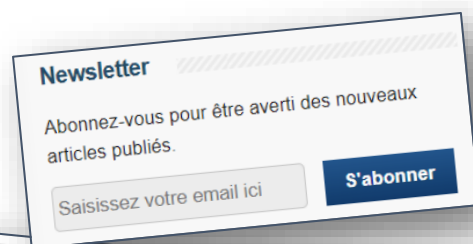
## La communication

**2 outils : Overblog pour être informé et VPdive pour s'inscrire**

### **KAS Overblog** (<http://kas.over-blog.com>)

**C'est notre outil principal de communication.**

Inscrivez-vous à la newsletter si vous souhaitez être informés des actu., sorties plongées, animations, évènements ...



### **KAS VPdive** (<https://kas-quimperle.vpdive.com/>)

**Pour les inscriptions aux activités**

**Identification par mot de passe requis !**

### **Autres moyens de communication :**

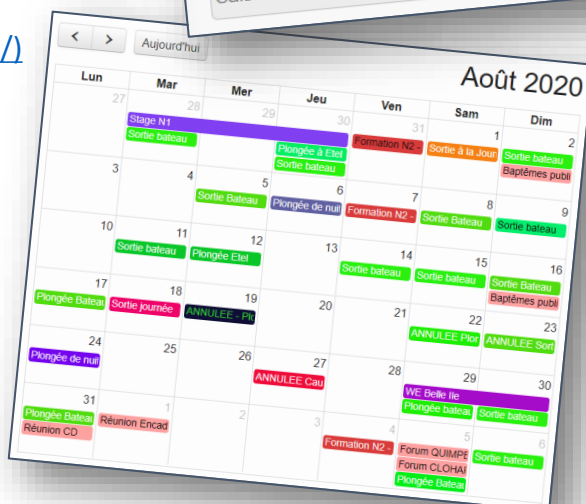
**Téléphone 07 62 32 64 45**

(laissez un message pour être rappelé !)

**Mail : [blogdukas@bbox.fr](mailto:blogdukas@bbox.fr)**

**Adresse postale**

**4 avenue Pasteur, 29300 QUIMPERLE**



# Les sections du KAS

## Plongée scaphandre

L'activité plongée est placée sous la responsabilité du président, garant de la cohérence des formations et de l'organisation générale des sorties plongées. Il est entouré d'une équipe de moniteurs qui interviennent lors de vos formations et/ou plongées en mer.

### Les Formations

Le KAS organise des formations N1, N2 et N3 suivant les demandes et accompagne les stagiaires sur les formations organisées par le COPEP (Comité Départemental) : GP, Initiateur, MF1, RIFAP, TIV...

#### Responsables formations

N1 : Michaël LE TOLLEC

N2 / N3 : Hervé BOURHIS

Stéphane HELAINE

Stéphane TRIHINE



Michaël LT



Stéphane H



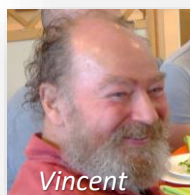
Hervé



Stéphane T.

## Plongée « jeunes »

Section animée par Vincent BONNEROT et Stéphane TRIHINE le samedi en piscine, et réservée aux enfants à partir de 8 ans.



Vincent



Stéphane T.

## Nage encadrée

Les cours encadrés par Jean-Yves BLAISE s'adressent aux débutants comme aux habitués, et vous permettront de progresser dans vos pratiques aquatiques : nage avec ou sans palmes, apnée, endurance...



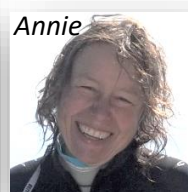
Jean-Yves

## Apnée

Section scindée en deux ou trois groupes selon le niveau des pratiquants, et encadrée par Annie CAUFRIEZ, Guillaume RUELLO et Mikaël BONTHONNOU qui anime celui des « ado. »



Guillaume



Annie



Mika B.

## Hockey subaquatique

Sous la responsabilité de Laurent BRIENS, aidé de Ronan LE BRAS pour l'équipe des jeunes, cette section, en plein développement, compte actuellement une quinzaine de joueuses et joueurs et participe aux compétitions : coupe du Finistère, championnat de Bretagne, et en cas de sélection au championnat de France.



Laurent



Ronan

# Les entrainements piscine

Quimperlé Communauté met à notre disposition les Aquapaq pour nos entrainements en piscine pendant les périodes scolaires de la mi-septembre à juin.

A Quimperlé pour les plongeurs, les apnéistes et les nageurs :

- Le mercredi de 20h00 à 22h00 (exceptionnellement 20h10 cette année par mesure sanitaire)
- Le samedi de 17h30 à 19h30.

*(Seuls les bassins "sportif et ludique" sont concernés par la convention signée entre le KAS et Quimperlé Communauté)*

Le bassin sportif de Scaër pour les hockeyeurs :

- Le mercredi de 20h15 à 22h00
- Le samedi de 13h00 à 14h00

Fonctionnement : **Les séances se déroulent sous la vigilance des encadrants et des DP, cependant chaque adhérent reste responsable de ses actes.** Les exercices d'apnée doivent se faire uniquement sous la surveillance d'un tiers (jamais seul).

Tous les adhérents doivent quitter les établissements 5 mn avant la fin des séances.

## L'organisation des sorties plongée

Un planning prévisionnel est disponible sur le blog **KAS VPdive** dans la rubrique « Agenda », à vous de réserver rapidement votre place notamment pour les sorties bateau. Le nombre de participants peut être limité en fonction de la disponibilité des encadrants et du matériel disponible.

### Comment s'inscrire pour une sortie ?

Directement sur le site **VPdive** (connexion – saisir mail et mot de passe )

**Les « nouveaux adhérents » et « nouveaux diplômés » doivent également contacter directement le Directeur de Plongée par téléphone après leur inscription.**

### Coût des sorties « plongée scaphandre »

Les plongées du bord sont gratuites pour tous les adhérents du club.

Section plongée scaphandre : le tarif de la plongée bateau est de 15 €.

Des cartes d'abonnement sont également disponibles et permettent d'en réduire le coût.

Autres sections KAS : 25 € la sortie bateau.

### Les sites de plongée

Nous organisons nos sorties en fonction du niveau des plongeurs, de l'état de la mer et de la météo : plongées du bord sur Clohars notamment ou en rivière d'Étel, par bateau au départ de Doëlan sur les côtes cloharsiennes ou moëlanaises, à Groix ou les Glénan,

### Avant la plongée :

Le point de rendez-vous est au local du KAS, pour la prise du matériel.

#### Les documents du plongeur :

*“Face à un plongeur qu'il ne connaît pas, Le directeur de plongée se doit d'examiner les documents de plongée du nouveau venu afin de l'intégrer dans une palanquée compatible avec son niveau, ses attentes et son expérience.”*

Vous devrez alors présenter au Directeur de Plongée :

- Votre licence fédérale,
- La carte attestant de votre niveau,
- Votre certificat médical de moins d'un an à la date de la plongée !
- Votre carnet de plongées POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS.



# Inscriptions et certificats médicaux

## Dossiers d'inscription :

Il doit être remis **complet** à la secrétaire du club au plus tard pour la rentrée de novembre.  
Seuls les adhérents à jour de leur inscription auront accès aux activités organisées par le KAS.

## Certificat médical / attestation santé

Le **CACI** : Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques **est obligatoire** pour **toute nouvelle inscription au club**,  
et **tous les ans pour les plongeurs scaphandre** et les **activités au-delà de 6 m** de profondeur.

Il peut être signé par un médecin généraliste, et **doit confirmer votre aptitude à la pratique :**

- De **toutes les activités subaquatiques de loisirs** ou de la (ou les) **discipline(s) choisies(s)**.
- Des **compétitions pour les hockeyeurs**.

**Les apnéistes et hockeyeurs peuvent bénéficier du dispositif de 3 ans pour la validité du CACI :**

- Sauf en cas de surclassement pour les hockeyeurs.
- Uniquement pour les activités dans la limite des 6 m de profondeur.
- Sous réserve d'avoir été inscrits au KAS la saison passée.

Pour **les deux années intermédiaires :**

- Les intéressés doivent **répondre à un questionnaire santé** (à conserver).
- Et selon le résultat du questionnaire, **confirmer leur bonne santé en joignant à la fiche d'inscription une attestation santé datée et signée.**

## Inscription des mineurs :

Quelle que soit la section, la **fiche d'inscription doit être signée par l'intéressé lui-même, et par un représentant légal**. Idem pour le **questionnaire santé des jeunes hockeyeurs, signatures obligatoires du mineur et du représentant légal**.

Les fiches d'inscription et les formulaires « CACI », « attestation santé », « questionnaire santé » sont disponibles sur KAS Overblog :

*Page d'accueil à droite : Page 3 « fiches d'inscription / imprimés certificats médicaux / assurances »*

La licence FFESSM est obligatoire en milieu associatif et comprend une Responsabilité Civile qui vous couvre en cas de dommage à autrui. Vous avez la possibilité d'étendre vos garanties par des assurances complémentaires (« individuelle assistance », « bris de matériel »...).

## **Vos notes :**

**N° de licence :**